



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR24

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 05 MAI 2023

23/AR24 DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MARTINE MENICUCCI DIRECTEUR DES SERVICES A LA POPULATION

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-19 qui prévoit que « le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature : au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de Mairie ; au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques ; aux responsables de services communaux »,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article R2122-10 qui dispose que le maire peut déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article R2122-8,

VU le Code Civil, et notamment ses articles 63 et 171-7,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'ordre de service en date du 5 avril 2016 désignant Madame Martine MENICUCCI en qualité de Directeur des Services à la Population,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, d'accorder à Madame Martine MENICUCCI, délégation de fonction d'officier d'état civil et de signature pour tous les actes de l'état civil,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner à Madame Martine MENICUCCI délégation de signature pour la certification matérielle et conforme et la légalisation des signatures,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Martine MENICUCCI, Directeur des Services à la Population, est déléguée pour la durée de son affectation, sous ma surveillance et ma responsabilité, dans les fonctions d'officier d'Etat Civil pour la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription, la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement de l'enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état Civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus. Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

ARTICLE 2 :

Madame Martine MENICUCCI est habilitée à signer tous les actes ainsi dressés et à délivrer toutes copies, extraits, quelle que soit la nature du document demandé.

ARTICLE 3 :

La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures dans les conditions prévues par les textes en vigueur, pourra être effectuées à la Direction des services à la Population par Madame Martine MENICCUCCI.

ARTICLE 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Martine MENICUCCI, Directeur des Services à la Population.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var ainsi qu'au TGI de Toulon.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 05 MAI 2023

Publié le : 05 MAI 2023

Acte à classer

23AR24

1En **préparation****2**En attente retour
Préfecturé**3**> AR **reçu** <**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-05T09-45-02.00 (MI244904450)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230503-23AR24-AR (Voir l'**accusé** de **réception associé**)

Objet de l'acte :

23/AR24 DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MARTINE MENICUCCI DIRECTEUR
DES SERVICES A LA POPULATION

Date de décision : 03/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signatureIdentifiant unique de l'acte **antérieur** :Acte : 23AR24 DEL. DE SIGN. A Mme
MENICUCCI DSP.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/05/23 à 09:45

Par MASIELLO ID Elodie

Transmis

Date 05/05/23 à 09:45

Par MASIELLO ID Elodie

Accusé de réception

Date 05/05/23 à 09:52